

Paris, le 09/01/2009

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 FEVRIER 2009

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 12 février 2009 à 10 h, dans les bureaux EUROSITES REPUBLIQUE – 8bis, rue de la Fontaine au Roi (75011) – PARIS.

L'avis de réunion valant convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO n°2 du 5 janvier 2009. Il est également consultable sur le site internet de la société, à l'adresse : www.derichebourg.com dans la rubrique « informations réglementées ».

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Code ISIN : FR 0000053381 - DBG